

Séquence I, Lettres et SNT : La cartographie d'une controverse

Volet A/ Étude de cas collective : activité en binômes puis mise en commun afin de s'initier ensemble à la démarche

Florilège de tweets sur l'écriture inclusive

1/ « "Ce français défiguré couvre la page d'une sorte d'eczéma". #MichaelEdwards sur l'écriture inclusive. » - @MariestellPech

2/ « Plutôt que de lutter faussement pour les femmes avec l'#écritureinclusive il faut lutter pour l'égalité salariale #LCIMatin - @dupontaignan

3/ « Si je suis tout à fait d'accord avec l'idée de rendre l'écriture plus égalitaire, je me vois mal l'appliquer... L'écriture inclusive : et si on s'y mettait tou-te-s ? » - @eliselignian

4/ « L'écriture inclusive c'est carrément orwellien. C'est la novlangue de "l'homme nouveau". » - @frontieres_

5/ « Coupable : je fais partie de l'abominable "mouvance féministe". Et vous ? Avez-vous osé rédiger un tweet (ou pire encore, un article !) en #écritureinclusive ? Attention car la terreur #féministe est partout. Elle fourbit ses armes, en taillant ses crayons. » - @rosannemathot

6/ « Il est plus juste de parler de démasculinisation de la langue, car sa masculinisation a été volontaire et repose sur un projet pensé et délibéré d'invisibilisation des femmes. » @editionsiXe

Source des tweets 1 à 4 : Raphaël Haddad et Chloé Sebah, « Le langage inclusif : s'outiller pour convaincre », Postface à l'essai d'Éliane Viennot, *Le langage inclusif : pourquoi, comment.* (2018)

Biographie Twitter de présentation des auteurs et des autrices des tweets

1/ Marie-Estelle Pech

Journaliste au service société/éducation/enseignement sup/ au *Figaro*
{N.B. : Michael Edwards, poète, traducteur, académicien}

2/ Nicolas Dupont-Aignan

Député de l'Essonne et président du parti politique *Debout La France*

Séquence I, Lettres et SNT : La cartographie d'une controverse

3/Élise Lignian

Traductrice anglais/russe/français,oureuse des mots, des arts et des voyages

4/ @Frontieres_

Mâle oppresseur | Cishet | Non racisé | Spéciste | Rescapé de la lobotomie cosmopolite | La France aux Français

{N.B. : Dans son roman *1984* publié en 1949, G. Orwell dessine le spectre d'un avenir totalitaire, télé-surveillé par « Big Brother », où le langage officiel était réduit à un très petit nombre de mots autorisés}

5/ Rosanne Mathot

Humour gris. Autrice et chroniqueuse #CaféGeyser in @leVif. Journaliste nomade à cheval sur les mots et sur les sciences. Twitte #puissanteReflexion

6/ Éditions iXe

Maison d'édition, iXe pose des jalons dans le paysage féministe. Son nom, écrit en toutes lettres, questionne la marque du genre.

Consignes du travail en binômes

a) Identifiez le domaine et la fonction des auteurs et autrices des tweets (scientifique, littéraire, militant...).

b) Identifiez les démarches argumentatives et/ou les types d'arguments employés (fondez-vous sur vos connaissances en argumentation acquises lors de la séquence).

c) Identifiez leur positionnement sur la controverse (pour, contre, mitigé).

Volet B/ Activité en groupes

Document 1/ Élèves enquêteurs-analystes du groupe 1

Nous, enseignantes et enseignants du primaire, du secondaire, du supérieur et du français langue étrangère, déclarons avoir cessé ou nous apprêter à cesser d'enseigner la règle de grammaire résumée par la formule « Le masculin l'emporte sur le féminin ».

Trois raisons fondent notre décision :

- La première est que cette règle est récente dans l'histoire de la langue française, et qu'elle n'est pas nécessaire. Elle a été mise au point au XVII^e siècle. Auparavant, les accords se faisaient au gré de chacun·e, comme c'était le cas en latin et comme c'est encore souvent le cas dans les autres langues romanes. Bien souvent, on pratiquait l'accord « de proximité », venu du latin, qui consiste à accorder le ou les mots se rapportant à plusieurs substantifs avec celui qui leur est le plus proche. Par exemple : « *afin que ta cause et la mienne soit connue de tous* » (Ronsard, *Épître à la Response aux injures et calomnies...*, 1563). La nouvelle règle a d'ailleurs dû attendre la généralisation de l'école primaire obligatoire pour être appliquée massivement : « *On peut aller sur le lac [d'Évian], en bateaux à vapeur ou petits-bateaux, et visiter les coteaux et montagnes voisines, à pied ou en voiture* » (Dr Linarix, *Guide pratique de la Savoie et Haute-Savoie médicale et pittoresque*, 1896).

- La seconde raison est que l'objectif des promoteurs de la nouvelle règle n'était pas linguistique, mais politique : « *Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif.* » (Duplex, *Liberté de la langue française*, 1651) ; « *Le masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle* » (Beauzée, *Grammaire générale...*, 1767). Si l'école de la République a préféré abandonner cette formule au profit de celle qu'on connaît, c'est en reconduisant l'ordre de valeur qui est à son fondement. Un ordre que les classes politiques maintenaient parallèlement, en refusant aux femmes les droits politiques jusqu'en 1944, et en refusant plus longtemps encore de leur ouvrir les grandes écoles ou d'abroger les dernières dispositions du « Code Napoléon ».

Séquence I, Lettres et SNT : La cartographie d'une controverse

• La troisième raison est que la répétition de cette formule aux enfants, dans les lieux mêmes qui dispensent le savoir et symbolisent l'émancipation par la connaissance, induit des représentations mentales qui conduisent femmes et hommes à accepter la domination d'un sexe sur l'autre, de même que toutes les formes de minorisation sociale et politique des femmes. Pourquoi n'accepteraient-elles pas de gagner moins que leurs collègues, ou d'accomplir des corvées dont leurs compagnons se dispensent, ou de supporter leurs coups, s'il est admis au plus haut niveau que « le masculin l'emporte sur le féminin » ? La lutte contre les stéréotypes de genre, qui est essentielle au progrès de l'égalité réelle des femmes et des hommes, ne peut être efficacement menée si cette maxime n'est pas mise au ban de l'école.

D'autres mesures travaillant à l'expression d'une plus grande égalité dans la langue sont nécessaires, mais le plus urgent est de cesser de diffuser cette formule qui résume la nécessaire subordination du féminin au masculin.

En conséquence :

- Nous déclarons enseigner désormais la règle de proximité, ou l'accord de majorité, ou l'accord au choix ;
- Nous appelons les enseignantes et les enseignants de français, partout dans le monde, à renouer avec ces usages ;
- Nous les appelons à ne pas sanctionner les énoncés s'éloignant de la règle enseignée jusqu'à présent ;
- Nous appelons le Ministère de l'Éducation nationale à donner à ses personnels et à ceux des établissements sous sa tutelle des instructions précises allant dans le même sens ;
- Nous appelons les professionnelles et les professionnels de la presse et de l'édition, les correcteurs et correctrices, les écrivaines et les écrivains à en faire autant ;
- Nous appelons les citoyennes et les citoyens francophones à en faire autant.

Source : *Slate.fr* : Tribune signée par 314 membres du corps professoral : « Nous n'enseignerons plus que le "masculin l'emporte sur le féminin" », 7 novembre 2017.

<http://www.slate.fr/story/153492/manifeste-professeurs-professeures-enseignerons-plus-masculin-emporte-sur-le-feminin>

Volet B / Activité en groupes

Document 2/ Élèves enquêteurs-analystes du groupe 2

**DÉCLARATION de l'ACADÉMIE FRANÇAISE
sur l'ÉCRITURE dite « INCLUSIVE »**

*adoptée à l'unanimité de ses membres
dans la séance du jeudi 26 octobre 2017*

Prenant acte de la diffusion d'une « écriture inclusive » qui prétend s'imposer comme norme, l'Académie française élève à l'unanimité une solennelle mise en garde. La multiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité. On voit mal quel est l'objectif poursuivi et comment il pourrait surmonter les obstacles pratiques d'écriture, de lecture - visuelle ou à voix haute - et de prononciation. Cela alourdirait la tâche des pédagogues. Cela compliquerait plus encore celle des lecteurs.

Plus que toute autre institution, l'Académie française est sensible aux évolutions et aux innovations de la langue, puisqu'elle a pour mission de les codifier. En cette occasion, c'est moins en gardienne de la norme qu'en garante de l'avenir qu'elle lance un cri d'alarme : devant cette aberration « inclusive », la langue française se trouve désormais en péril mortel, ce dont notre nation est dès aujourd'hui comptable devant les générations futures.

Il est déjà difficile d'acquérir une langue, qu'en sera-t-il si l'usage y ajoute des formes secondes et altérées ? Comment les générations à venir pourront-elles grandir en intimité avec notre patrimoine écrit ? Quant aux promesses de la francophonie, elles seront anéanties si la langue française s'empêche elle-même par ce redoublement de complexité, au bénéfice d'autres langues qui en tireront profit pour prévaloir sur la planète.

Source :

<http://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>

Volet B / Activité en groupes

Document 3/ Élèves enquêteurs-analystes du groupe 3

Écriture inclusive : non, l'Académie française ne décide pas seule du « bon usage » de la langue

Les « Immortels » se sont élevés jeudi contre l'écriture inclusive. Une position qui n'a pas forcément vocation à faire autorité. Explications.

Par Adrien Sénécat, le 27 octobre 2017. Les Décodeurs du Monde.fr.

L'Académie française a adopté à l'unanimité de ses membres jeudi 26 octobre une déclaration très critique sur l'écriture inclusive. Cette « solennelle mise en garde » dénonce la « démultiplication des marques orthographiques et syntaxiques » engendrée par cette graphie, qui « aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité », selon l'institution.

Ce verdict des « Immortels » met-il pour autant un terme au débat ? Place-t-il de fait tout recours à l'écriture inclusive en dehors des bons usages de la langue ? Pas forcément.

Une institution consacrée au « perfectionnement » et au « rayonnement » des lettres

L'Académie française a été fondée en 1635 par Richelieu et a depuis traversé les âges. Selon la loi de programme pour la recherche de 2006, elle est une personne morale de droit public à statut particulier, placée sous la protection du président de la République. C'est également le cas de l'Institut de France, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts et l'Académie des sciences morales et politiques. La mission de toutes ces instances est, selon ce texte, de « contribuer à titre non lucratif au perfectionnement et au rayonnement des lettres, des sciences et des arts ».

Les 40 membres de l'Académie française se réunissent les jeudis après-midi et débattent des sujets prévus à l'ordre du jour, établi par le secrétaire perpétuel. Parmi les 34 membres de l'institution qui siègent actuellement (six fauteuils sont vacants pour cause de décès), on trouve des profils divers comme l'écrivain et chroniqueur Jean d'Ormesson, l'historienne Hélène Carrère d'Encausse (qui est également secrétaire perpétuelle de l'Académie), l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing ou le philosophe Michel Serres.

En 2017, on ne compte que cinq membres de sexe féminin. En quatre siècles, il n'y a eu que huit femmes sur 729 académiciens. Certaines critiques estiment d'ailleurs que cet état de fait biaise quelque peu le regard de l'institution au sujet des questions de genre.

Une autorité avant tout morale

Séquence I, Lettres et SNT : La cartographie d'une controverse

Selon ses statuts (article XXIV), la « principale fonction » de l'Académie française est de « travailler (...) à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ».

À ce titre, elle rédige son propre dictionnaire, qui respecte le « bon usage de la langue » et indique des niveaux de langages ainsi que les emplois déconseillés et les constructions fautives.

Si l'institution française tire une certaine légitimité de son histoire et du prestige de ses membres, elle ne fait pas figure d'autorité suprême et indiscutable de la langue française pour autant. Elle possède certes un droit de regard sur la publication au *Journal officiel* des termes et expressions nouveaux, comme le prévoit le décret de 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française. Mais pour le reste, rien n'oblige à partager toutes ses positions, tout comme l'Académie des beaux-arts ne définit pas à elle seule ce qui serait « beau » ou non.

Des positions parfois contestées

Plusieurs exemples récents rappellent cet état de fait. Ainsi, l'Académie française s'oppose à la féminisation des fonctions et des titres lorsque ce serait contraire « aux règles ordinaires de dérivation ». Position qui s'est retrouvée au centre d'un débat houleux à l'Assemblée nationale en 2014. Le député UMP Julien Aubert, se fondant sur le verdict des académiciens, refusait d'appeler la socialiste Sandrine Mazetier « madame la présidente », préférant dire (contre la volonté de l'intéressée), « madame le président ». Se prévaloir de l'Académie française n'a pas empêché le député de se voir infliger une sanction financière.

La polémique autour de la prétendue « mort de l'accent circonflexe » en 2016 illustre également les contradictions de l'Académie en elle-même. À l'origine, on trouve des rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française et approuvées par l'Académie française en 1990. Parmi les possibilités, toutes facultatives, prévues dans ces dispositions, il y a le fait que l'accent circonflexe peut ne plus être employé sur les « i » et les « u » dans la plupart des cas.

Le ministère de l'éducation nationale a rappelé en 2008 dans son bulletin officiel puis dans la réforme des programmes de 2015 l'existence de ces révisions facultatives, avant qu'elles ne soient appliquées par les éditeurs de manuels scolaires à la rentrée de 2016, suscitant alors une polémique... Jusqu'à la colère même de l'Académie française, qui n'y était pourtant pas hostile vingt-six ans plus tôt.

Au-delà de ces deux exemples, d'autres références de la langue française se sont fréquemment opposées à certaines positions des académiciens, depuis des décennies. Ce que souligne la quatorzième édition du *Bon usage* de Grévisse et Goosse :

« Le Dictionnaire de l'Académie française (...) donne une certaine image de la langue soignée, et la caution de ce juge sévère suffit à rendre légitimes des tours que l'on avait critiqués. En revanche, ses mises en garde sont plus d'une fois discutables, parfois même oubliées par les académiciens aussitôt quitté le quai de Conti. »

Séquence I, Lettres et SNT : La cartographie d'une controverse

Source : Les Décodeurs du Monde
https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/10/27/ecriture-inclusive-non-l-academie-francaise-ne-decide-pas-seule-du-bon-usage-de-la-langue_5206995_4355770.html

Volet B/ Activité en groupes

Documents 3 et 4/ Élèves enquêteurs-analystes du groupe 4

1/ **Source :** Brut Officiel

<https://www.youtube.com/watch?v=FiIasftmvmE>

2/ **Source :** Konbini news

<https://twitter.com/konbininews/status/1102887237199544321>

Consignes du travail en groupes

En vue d'une restitution orale, répartissez-vous les rôles d'enquêteurs-analystes (enquêteur-coordonateur, enquêteurs-scribes, enquêteurs-investigateurs, enquêteurs-rapporteurs...)

a) Identifiez le domaine et la fonction des acteurs et actrices de la controverse (scientifique, littéraire, militant...) et interrogez leur autorité/légitimité à prendre la parole sur le sujet.

b) Identifiez leur positionnement sur la controverse (pour, contre, mitigé) :

- *Identifiez et reformulez la thèse/le positionnement des auteurs/autrices du document*

- *Si mention est faite d'autres acteurs/actrices au point de vue divergeant, identifiez-les*

- *Identifiez les démarches argumentatives et/ou les types d'arguments employés (fondez-vous sur vos connaissances en argumentation acquises lors de la séquence)*

Séquence I, Lettres et SNT : La cartographie d'une controverse

Quels outils ?

- Pendant les recherches : rédiger de façon coopérative le travail sur le fichier PAD créé sur *Monlycée.net* et préparer ainsi vos notes de restitution (Volet C de la séance)

- Après la restitution : créer votre proposition de cartographie de la controverse à partir de l'outil Carte mentale de *Monlycée.net* (Cf. modèle perfectible) -> Prezi

Carte progressive : trois versions !

Celle de l'étude de cas, celle faite en groupe, celle finale après la restitution enrichie de l'étude des documents par les groupes

Volet C/

Restitution de chaque groupe

Réalisation collective de la cartographie de la controverse

Séquence I, Lettres et SNT : *La cartographie d'une controverse*